

Fiche produit relative aux qualités et caractéristiques environnementales

Instruments d'écriture



Informations fournies conformément à l'article 13.1 de la Loi française n° 2020-105 du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire (Loi AGEC) :

Substances dangereuses (produit)

Le produit contient une substance extrêmement préoccupante : plomb.

Des composants internes inaccessibles des instruments d'écriture contiennent une faible quantité de plomb. Cette présence est techniquement nécessaire et autorisée en accord avec la législation en vigueur.

Recyclabilité (emballage)

L'emballage de l'écrin est majoritairement recyclable.

Recyclabilité (papiers graphiques)

Les documents fournis avec l'instrument d'écriture tels que le mode d'emploi et le certificat de garantie sont majoritairement recyclables.